CHARTE DE CONDUITE A TENIR

« Consultation au Cabinet»

Au préalable à tout rendez-vous, l'établissement et le visiteur s'engagent à respecter la Charte de conduite à tenir ci-dessous. Cette charte morale, qui engage ses signataires, pose le principe du respect de prérequis dans le cadre des rendez-vous en consultation individuelle afin de permettre une rencontre rassurante et apaisante tant pour proteger le(la) client(e)/patient(e) et le thérapeute. Est considéré comme signataire de la charte toute personne bénéficiant un rdv au cabinet de consultation, par téléphone , par mail , par sms , par vidéo conversation.

Monsieur Emmanuel Astier en qualité de directeur/ thérapeute du cabinet Emmanuel Astier Conseils.

Autorise

Monsieur/Madame ,

A participer à une consultation au sein du cabinet situé au 5 rue Jean Moulin 37000 Tours durant l'épidémie de COVID-19, à partir du 11 Mai 2020.

Article 1 - Engagements du cabinet Emmanuel Astier Conseils :

- Informer le visiteur de la date et de l'horaire de la visite au moins 48h avant celle-ci.
- Refuser la visite de tout visiteur qui se présenterait à un jour et/ou à des horaires différents de ceux qui auront été communiqués au préalable.
- Dédier son entier cabinet à la seule présence du / de la consultant(e).
- Guider le / la consultant(e) jusqu'au cabinet de consultation.
- Matérialiser le cabinet de consultation afin que celui-ci permette de respecter les mesures barrières et la distanciation sociale nécessaire.
- Donner accès au visiteur à tout ce qui lui permettra de respecter les règles d'hygiène et mesures barrières : lavage des mains, gants vinyles , prise de température, masque chirurgical ou masque domestique personnel , paroi de protection lors de la consultation. .
- Contrôler l'accès aux visiteurs : identité, âge du visiteur et état de santé, pour une durée de 1h00 min et tenir un registre des arrivées/départs des personnes.
- Respecter la confidentialité des échanges qui ont lieu durant la visite. Durant toute la durée légale des mesures de protection sanitaire , le (la) consultant(e) sera admis au cabinet de consultation de manière individuelle et ne pourra en aucun cas etre accompagnée dans les locaux.
- Exception est faite pour les enfants qui sont en permanence accompagnés par un parent ou adulte référent .
- Dans la même journée, le caninet de consultation Emmanuel Astier conseils s'engage à espacer chaque visite de 30 min afin de respecter les mesures d'hygiène et mesures barrières. Et nettoyer les surfaces susceptibles d'avoir été touchées (et aération le cas échéant des locaux) avant et après chaque visite, avec un produit de désinfection de surface.

- A raccompagner, après la visite, le (la) consultant(e) jusqu'à la sortie des locaux, en assurant un suivi.

Article 2 - Déroulé de la visite et engagements du visiteur

- A votre arrivée vous sonnerez à la sonnette au portail pour qu'un membre de l'établissement vous ouvre.
- Vous serez accueilli devant l'entrée principale de l'établissement et serez invité à plusieurs étapes :

  - Mise en place de votre masque (chirurgical ou de fabrication personnelle), qu'il vous appartiendra d'ôter à votre départ
  - Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique avant d'entrer dans les locaux
  - Prise de température avec un thermomètre désinfecté ou sans contact.
- Vous attestez ne pas avoir pris depuis 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine...) :
- oui / non
- Vous attestez l'absence de symptômes suivants : absence de signe respiratoire, de signe ORL aigu ou de signe digestif aigu au moment de la visite et dans les 15 jours qui la précèdent : oui / non
- Vous serez accompagné par un membre du personnel au cabinet de consultation.
- Vous vous engagez :

✓ À respecter strictement les consignes qui ont été indiquées au préalable : ne pas venir accompagné, (seuls , les enfants sont accompagnés d'un parent ou adulte référent) ; ne pas venir avec un animal domestique quel qu'il soit.

✓ A respecter très strictement les mesures d'hygiène et mesures barrières présentées par l'établissement (lavage des mains, port de masque toute la durée de la visite).

✓ A respecter très strictement les mesures de distanciation sociale : distance d'au moins 1 m 50 entre vous et le thérapeute ; pas de sérage de mains , d'accolade ni tout autre rapprochement physique avec le thérapeute.

✓ A respecter scrupuleusement le parcours de visite qui est indiqué pour se rendre jusqu'au cabinet de consultation et en aucun cas dévier de ce parcours.

Si l'une ou l'autre des deux parties ne serait pas en mesure de respecter et de se conformer à ces engagements, les consultations au cabinet devront cesser immédiatement, et ce, pendant toute la durée de la crise sanitaire, il sera organise alors des consultations par skype ou whatsapp en visio conférence.
En vous remerciant encore par avance de votre compréhension à ces démarches qui s'imposent pour préserver nos états de santé mutuels.

Fait à Tours , Le

Pour l'établissement	Pour le(la) visiteur(se)
Nom : Astier	Nom :
Prénom : Emmanuel	Prénom :
Fonction : Directeur / Thérapeute	
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »